

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

---

DELIBERATION N° 02.07 DU 30 MAI 2002

Relative au PMPOA

---

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

- Vu le décret n° 2002.26 du 4 janvier 2002,
- Vu les arrêtés du 26 février 2002 et du 7 mars 2002 pris en application,
- Vu la circulaire du MAP et du MATE en date du 23 avril 2002,
- Vu le rapport de présentation,

délibère

Article unique :

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie participe au financement des études et des travaux pour la maîtrise des pollutions liées aux effluents d'élevage, conformément aux modalités déclinées dans le décret sus visé et les textes subséquents.

Le Secrétaire  
Directeur de l'Agence

  
Pierre-Alain ROCHE

Le Président  
du Conseil d'Administration

  
Jean-Pierre DUPORT